

# Le Saulnois se lance dans la course à l'Unesco

La dernière réunion plénière de la communauté de communes du Saulnois vient de se tenir à Château-Salins. La collectivité a donné son accord de principe à l'intégration de trois sites de son territoire à la course à l'Unesco.

La séance plénière de la communauté de communes du Saulnois (CCS) qui vient de se tenir en salle polyvalente de Château-Salins a été aussi productive que la précédente - voilà huit jours à Insming - a été chaotique. C'est pour terminer l'examen de cette dernière réunion, interrompue avant son terme, que les délégués avaient été invités à nouveau à se rassembler. D'ailleurs, ils n'ont guère été plus nombreux : 85 à peine sur 148.

En revanche, ils ont conclu l'ordre du jour en une quarantaine de minutes, sous la présidence de Roland Geis, évitant consciencieusement de proposer le même spectacle de division qu'à Insming. Ils ont notamment donné un accord de principe à un dossier sur lequel les voisins de la Ville de Morhange s'étaient déjà prononcés en novembre (voir RL du 30 octobre). Il s'agit de l'intégration de trois sites du Saulnois (les cimetières militaires et nécropoles de Riche, Lagarde et Cutting) à un projet d'inscription à la liste du patrimoine mondial de l'Unesco.

Ce dossier est porté par une association franco-belge, Paysages et sites de mémoire de la Grande Guerre, qui cherche à



Le cimetière militaire français de Lagarde aimerait bénéficier d'une inscription à l'Unesco.

Photo Philippe DERLER.

faire reconnaître par l'Unesco les sites funéraires et mémoriels du front occidental de la Première Guerre mondiale (qui vont de la mer du Nord à la Suisse). Comme théâtre de la Bataille dite de Morhange, le Saulnois en était une consti-

tuante, notamment aux premières heures du conflit.

Ce point à l'ordre du jour a été l'objet d'un grand enthousiasme de la part d'Annette Jost, présidente de la commission tourisme et culture de la CCS. « Qu'on soit clairs, a-t-

elle déclaré, ça ne coûtera rien à la communauté de communes. » Elle a également rassuré quant aux conséquences qu'induirait cette inscription à l'Unesco, si tant est que l'inscription la décide : « Les contraintes d'urbanisme ne sont

pas très fortes. Il y a surtout des contraintes d'entretien et de suivi », a poursuivi la présidente. Le point a été voté à la quasi-unanimité, moins une voix.

## Les autres points à l'ordre du jour

### Admission en non-valeur.

— La somme de 60 076 € a été admise en non-valeur sur le budget ordures ménagères. Il s'agit de sommes de redevances auxquelles renonce la CCS en raison de l'insolvabilité d'usagers, de liquidation ou encore de déménagement sans laisser d'adresse. Une somme en baisse depuis 2014, lorsqu'elle s'élevait à 70 000 €.

### Marchés publics.

— Plusieurs marchés ont été conclus, notamment celui concernant l'impression et l'envoi de documents pour le passage du territoire à la redevance incitative de collecte des déchets. C'est l'entreprise Docapost (groupe La Poste) qui a été retenue pour 16 704 €.

Un marché de travaux de réaménagement du centre technique communautaire a été attribué pour 71 640 € HT.

Ph. D.